

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2019

ADAPTATION DE L'ORGANISATION DES COMMUNES NOUVELLES À LA DIVERSITÉ
DES TERRITOIRES - (N° 2102)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 84

présenté par
Mme Dubré-Chirat

ARTICLE 4

À l'alinéa 25, substituer au montant :

« 11 038 889 € »,

le montant :

« 11 182 394 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.